

## ACCOMPAGNEMENT



### TAXE DE SEJOUR

<b>Vous êtes ?</b>	Un EPCI
<b>Vous souhaitez ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Instituer la taxe de séjour sur votre territoire,</li><li>→ Sécuriser la collecte,</li><li>→ Optimiser son produit.</li></ul>
<b>Dispositif</b>	<p>Un accompagnement sur-mesure grâce à l'expertise du cabinet Nouveaux Territoires, prestataire mandaté par le Conseil départemental des Vosges.</p> <p>Deux volets d'intervention en fonction des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Des conseils personnalisés</b> Mise en conformité de la délibération avec la réglementation en vigueur ; aide à la décision dans le choix des modalités de collecte ; veille sur les actus/réformes ; sensibilisation des hébergeurs ...</li><li>→ <b>Un outil de gestion et de télé-déclaration</b> Fourniture, installation et paramétrage de la plateforme ; réalisation des outils de communication.</li></ul>

<b>Quels bénéfices ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Consacrer plus de moyens financiers au développement touristique de votre territoire,</li> <li>→ Simplifier les démarches des hébergeurs,</li> <li>→ Gagner en efficacité dans le processus de collecte,</li> <li>→ Assurer un meilleur suivi,</li> <li>→ Bénéficier d'un observatoire de l'activité touristique de votre territoire grâce à la plateforme de télédéclaration.</li> </ul>
<b>Coût</b>	Gratuit (excepté les frais d'exploitation de la plateforme)
<b>En savoir +</b>	<a href="http://www.taxi-de-sejour.fr">www.taxi-de-sejour.fr</a>
<b>Contact</b>	<p>Elodie AUBERGER  <a href="mailto:eauberger@vosges.fr">eauberger@vosges.fr</a> - Tél : 03 29 82 60 93</p>



TOURISMEPRO.VOSGES.FR